



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 17 août 2022

Préavis N° 25/2022

concernant une demande de
crédit de **CHF 50'000.— TTC**
pour l'étude de la construction d'un
ascenseur pour le bâtiment du Collège
1912 – Le Montant

Municipaux responsables

Gérald Girardet, Municipal
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude

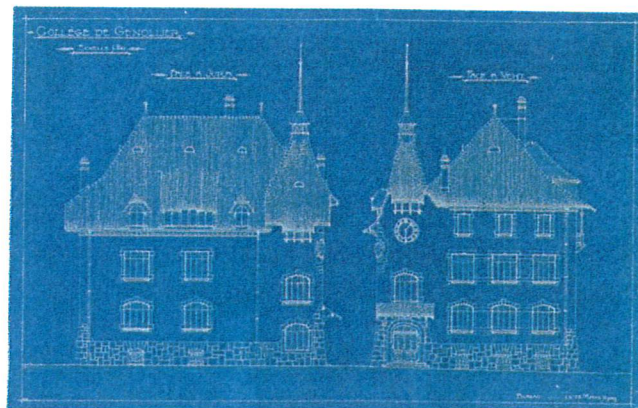
Commission des bâtiments
Commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- PREAMBULE

Le Collège de Genolier « Le Montant », dessiné par l'architecte Jean Falconnier de Nyon et construit par des entreprises locales, pour la somme totale de CHF 123'665.05, fût inauguré officiellement le 1^{er} juillet 1912.

Situé à l'époque au milieu des champs, il y trônait majestueusement et fût la fierté des représentants des autorités communales et des habitants à qui, lors de l'inauguration, M. Grivat, l'inspecteur en charge des écoles de la région à l'époque, adressa ses vœux en espérant que



« le sacrifice fait par la Commune sera l'aurore d'une ère de prospérité ».

Force est de constater que la Commune a bien prospéré et la tendance ne semble pas aller en diminuant, bien au contraire.

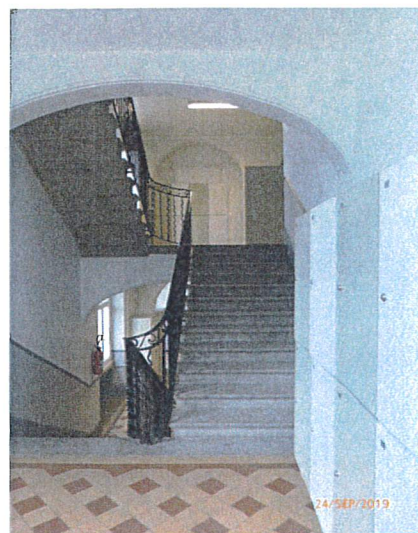
Aujourd'hui, il est devenu indispensable de nous adapter aux diverses exigences officielles afin d'offrir aux élèves, aux locataires et aux visiteurs, un accès à tous les étages de ce bâtiment pour tout un chacun, y compris pour les personnes à mobilité réduite quel que soit leur nombre.

Dans une vision un peu plus futuriste mais réaliste, il n'est pas exclu que ce magnifique bâtiment, une fois le collège d'Arzier-Le Muids construit, ne soit pas réaffecté à l'administration communale ou intercommunale. Plusieurs bureaux pourraient y être installés, ainsi que des salles de réunions et une salle polyvalente d'une soixantaine de places pouvant accueillir, par exemple, des conférences/présentations, mais aussi le Conseil communal, sans oublier les 2 appartements du 2^{ème} étage qui devraient être conservés.

2.- PRESENTATION DU PROJET

Ce projet est le fruit d'une réflexion menée par la Municipalité depuis quelques années déjà. Elle a débouché sur la décision de ne pas toucher l'intérieur du bâtiment et de son escalier monumental en granit pur, mais de proposer la construction d'une cage d'ascenseur extérieure en façade Nord desservant tous les étages, soit :

- le sous-sol occupé par un local technique, les caves des locataires, la cuisine scolaire et la bibliothèque publique
- le rez-de-chaussée comprenant les sanitaires et 2 classes
- le 1^{er} étage avec 3 salles de classes
- le 2^{ème} étage avec 2 appartements dont l'un est actuellement occupé par le bureau administratif de l'AISGE et l'autre est loué.



La cage d'ascenseur est prévue en construction métallique avec des parois vitrées afin que l'impact soit le moins important possible ; elle n'est pas accolée à la façade, des petites passerelles faisant le lien entre les 2 éléments. Les passages à l'intérieur du bâtiment seront créés en modifiant les fenêtres en portes-fenêtres. Le bâtiment étant classé en note 3, une demande a été adressée en ce sens à la DGIP (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine) qui a préavisé positivement.

3.- ASPECT FINANCIER

Afin de finaliser le projet et de connaître son coût final estimé aujourd'hui par notre prestataire à environ CHF 650'000.— TTC +/- 20 %, il est nécessaire d'approfondir le sujet et de prévoir un crédit d'étude comprenant les honoraires à CHF 115.—/heure pour les phases suivantes, montants arrondis au franc supérieur :

Libellé	Nbre d'heures	Montant	
Avant-Projet et estimation des coûts	52.17	CHF	6'000.--
Projet de l'ouvrage, étude de détail, devis	203.47	CHF	23'400.--
Procédure demande autorisations	24.22	CHF	2'786.--
Soumissions, plans d'appel d'offres	96.89	CHF	11'143.--
Divers et imprévus (env. 6.67 %)	26.92	CHF	3'096.--
Total HT	403.67	CHF	46'425.--
TVA 7,7 %		CHF	3'575.--
Total TTC		CHF	50'000.--

4.- CONCLUSION

Par soucis d'intégration et d'équité, l'accès aux divers services (tourisme, transports en communs, administration, etc.) par les personnes à mobilité réduite est aujourd'hui une évidence incontournable.

Nous pensons que notre Commune doit également prendre en compte, indépendamment de leur nombre, les citoyens concernés.

Concernant ce projet, il se veut visionnaire tout en étant réaliste et pratique et dans la droite ligne de l'état d'esprit de nos prédécesseurs, il mérite une étude approfondie pouvant déboucher sur un investissement destiné à la génération actuelle ainsi qu'à celles à venir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le Préavis N° 25/2022 concernant une demande de crédit de **CHF 50'000.— TTC** pour l'étude de la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 – Le Montant
- ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à investir la somme de **CHF 50'000.— TTC** pour l'étude de la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 – Le Montant
2. cette dépense sera amortie par le compte 9282.1 « Travaux futurs ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon



la secrétaire :
D. Jayet

